



## COMITE DEPARTEMENTAL MOTOCYCLISTE des Pyrénées atlantiques

5 Allées du Grand Tour  
64000 PAU

Email : [comitedepartementalmoto@yahoo.fr](mailto:comitedepartementalmoto@yahoo.fr)

Site Web : <http://www.cdm64.fr>



### ASSEMBLEE GENERALE DU CDM64 le 3 février 2013 à Navarrenx

#### Introduction :

Le Président constate , avec plaisir, la forte présence des clubs du 64. Il remercie les membres présents de s'être déplacés et trouve regrettable le manque d'implication de quelques clubs à l'heure où le sport motocycliste est menacé par les contraintes sur l'environnement et la diminution du nombre d'officiels licenciés.

Le président déclare ensuite l'assemblée générale du CDM64 ouverte :

#### RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

#### LICENCIES :

En 2012, le département a compté 24 clubs affiliés FFM soit 1267 licenciés, dont 42 femmes.

OFFICIELS	67
LICENCES DIVERS (éducateurs/ encadrants)	17
NATIONALES COMPETITIONS ANNUELLES	340
INTERNATIONALES COMPETITIONS ANNUELLES	2
EUROPEENNES COMPETITIONS ANNUELLES	1
NATIONALES ENTRAINEMENTS ANNUELLES	229
NATIONALES 1 MANIFESTATION	497
LICENCES FIM CHAMPIONNAT ANNUEL	1
LICENCES UEM CHAMPIONNAT ANNUEL	1
LICENCES FIM CHAMPIONNAT 1 MANIFESTATION	5
INTER/UE COMPETITIONS 1 MANIFESTATION	8
LICENCES UEM CHAMPIONNAT 1 MANIFESTATION	10
TOURISME FFM	89

#### RAPPORT FINANCIER DE LA TRESORIERE

La Trésorière expose le résultat financier du CDM 64 et en détaille les comptes.

Le solde 2012 est déficitaire. Le CDM 64 a investi dans l'achat de matériels supplémentaires, indispensables sur les courses. Les faibles subventions reçues, n'ont pas permis de compenser les frais des différentes actions.

Le rapport financier est approuvé par l'assemblée.

#### REALISATIONS ET BILAN DES ACTIVITES 2012 – PROJETS 2013

#### MANIFESTIONS :

Sur la saison, 20 manifestations étaient inscrites sur le département :

- 5 enduros



## COMITE DEPARTEMENTAL MOTOCYCLISTE des Pyrénées atlantiques

5 Allées du Grand Tour  
64000 PAU

Email : [comitedepartementalmoto@yahoo.fr](mailto:comitedepartementalmoto@yahoo.fr)

Site Web : <http://www.cdm64.fr>



- 2 endurances TT dont 1 organisée par un club des Landes
- 3 motocross
- 2 courses sur prairie
- 4 courses en vitesse
- 1 montée impossible
- 1 trial
- 1 trial indoor
- 1 tourisme

Ont été annulé 4 compétitions :

- 2 enduros
- 1 motocross
- 1 course sur prairie

Dans l'ensemble, les courses se sont bien déroulées malgré la difficulté à trouver le nombre suffisant d'officiels.

Peu d'organisateur ont envoyé un rapport à Noël Lambert sur les accidents survenus ou les problèmes qui ont eu lieu. Ce rapport permet à Noël Lambert d'être au courant quand la préfecture ou la gendarmerie l'appelle pour avoir des détails.

Le document modèle est téléchargeable sur le site du CDM64

Pour 2013, le calendrier provisoire est établi :

DATES	DISCIPLINES	LIEU	CLUBS
03-mars	Enduro	LACARRE	ERROBI
17-mars	Endurance TT	ARGELOS	LES TACHOUS TT
23 Mar - 24 Mar	Endurance TT	ORTHEZ SALLESPISSÉ	CAP SUD
09-mai	Tourisme	BAYONNE	BAB SUD LANDES
01 Juin - 02 Juin	Enduro	SAINT PALAIS	DEUX GAVES
08 Juin - 09 Juin	Vitesse	PAU ARNOS	PAU ARNOS
09-juin	Motocross	NAVARENX	NAVARRAIS
22 Juin - 23 Juin	Vitesse	PAU ARNOS	PAU ARNOS
29 Juin - 30 Juin	Vitesse	PAU ARNOS	PAU ARNOS
06 Juil - 07 Juil	Vitesse	PAU ARNOS	PAU ARNOS
07-juil	Enduro	MONEIN	ASM PAU MOTO VERTE
14-juil	Endurance TT	GUICHE	CAUNEILLE
18 Aout	Motocross	ARETTE	ADCM
31 Aout	Motocross Nocturne	GAROS	EMBOURBES
07 Sep - 08 Sep	Motocross	LAGOR	PYRENEES QUADS
15-sept	Enduro	LICQ ATHEREY	NAVARRAIS
21-sept	Trial	SALIES DE BEARN	CAP SUD
21 Sep - 22 Sep	Course sur Prairie	SALIES DE BEARN	CAP SUD
21 Sep - 22 Sep	Enduro	FORET IRATY	SOULE QUAD PASSION



## **COMITE DEPARTEMENTAL MOTOCYCLISTE des Pyrénées atlantiques**

5 Allées du Grand Tour  
64000 PAU

Email : [comitedepartementalmoto@yahoo.fr](mailto:comitedepartementalmoto@yahoo.fr)

Site Web : <http://www.cdm64.fr>



Nous rappelons aux clubs organisateurs qu'ils doivent :

- 1) avant l'homologation : envoyer une copie du dossier à Noël Lambert, représentant la FFM à la CDSR.
- 2) après la course : envoyer un rapport à Noël Lambert sur les accidents survenus ou les problèmes qui ont eu lieu avec les pilotes.

Ces différents documents peuvent lui être envoyés par Email.

### JOURNEES SECURITE ROUTIERE :

Des actions dans le cadre de la sécurité routière ont été mises en place.

Certains membres du CDM ont pu intervenir auprès d'adolescents des collèges du Pays Basque et dans un lycée de Pau

2600 collégiens et lycéens ont pu participer aux ateliers :

- pratique de la moto
- mécanique
- équipement du pilote (casque, tenue etc ...)

Cette action est reconduite en 2013. Le lycée palois est ouvert à plusieurs journées qui cibleront principalement les élèves de secondes et de premières. Le CDM64 travaille sur ce projet avec nos animateurs brevetés.

La journée « portes ouvertes des circuits » s'est déroulée sur le circuit de Pau-Arnos à la suite du « promosport ».

### FORMATIONS :

Constat : La diminution des officiels pour les courses et la moyenne d'âge de ces bénévoles est avancée. Afin d'assurer la relève, le CDM64 souhaite mutualiser les actions de formation et proposer des lieux de formation dans le département afin de limiter les coûts. Le contact a été pris avec le responsable de formation de l'Aquitaine.

2 formations sont déjà proposées en 2013: une formation spécifique enduro à Saint Palais et une formation d'officiels au circuit Pau-Arnos.

La FFM a informé de la nouvelle architecture des certifications professionnelles pour l'encadrement du sport motocycliste qui a été rendue nécessaire par la suppression du BEES 1er degré à compter du 31/12/2012. Il a donc été créé un CQP animateur en motocyclisme et des diplômes d'état (« perfectionnement sportif » et « Performance sportive »). Les formations pour ces différentes qualifications sont dorénavant sous traitées par un organisme de formation et en modifient les coûts. Les pilotes (plus de 18 ans) intéressés par ces formations peuvent se mettre en rapport avec notre secrétariat pour tout renseignement.

### CDESI :

Les sports motorisés y sont représentés par le CDM64 en la personne du président Denis Warembourg. Des réunions de travail ont eu lieu, notamment pour faire un inventaire des espaces et sites des sports de nature. Concernant les sports motorisés, le Conseil général a fait le choix, dans un premier temps, de ne pas mettre en place de P.D.I.R.M. Leur intervention se limite à faciliter la concertation en cas de conflit sur des sites de pratique.

### CNDS :

Très peu de clubs font la demande CNDS. La répercussion est que l'enveloppe globale de la subvention est revue à la baisse pour notre sport. Il est rappelé à tous les clubs qu'un exemplaire



## COMITE DEPARTEMENTAL MOTOCYCLISTE des Pyrénées atlantiques

5 Allées du Grand Tour  
64000 PAU

Email : [comitedepartementalmoto@yahoo.fr](mailto:comitedepartementalmoto@yahoo.fr)

Site Web : <http://www.cdm64.fr>



du dossier de demande de subvention doit être envoyé à la DDCS 64 et un exemplaire au CDM 64. La secrétaire du CDM64 se charge de les valider et de les faire parvenir au CDOS. Tout dossier qui ne serait pas parvenu au CDM afin d'être validé, ne sera pas défendu en commission. Il est aussi rappelé que les différentes actions doivent répondre aux directives 2013 et que cette subvention ne doit pas être demandée pour financer une compétition. La secrétaire du CDM64 a en charge ces dossiers et se tient à votre disposition pour vous aider et vous renseigner. Tous les documents ainsi que les différentes directives à télécharger sur le site du CDM64. Aucun dossier ne sera accepté après la date limite.

Les subventions pour les manifestations : demandes à faire auprès du Conseil Général par Internet (site CG64) et auprès des municipalités respectives.

Le CDM rappelle que, seules les clubs ayant un agrément, peuvent prétendre à des subventions.

### CDSR (Commission Départementale de la Sécurité Routière présidée par le Préfet) :

La cotisation au CDM 64 pour l'année 2013 (30€) était à régler au plus tard le 3 février 2013. Lors de la réunion des CDSR Aquitaine, il a été rappelé que la loi du sport de 2006 prévoit que les frais du représentant FFM est à la charge du demandeur (organisateur). Face à ce problème un règlement de calcul a été établi et validé par le bureau de la ligue. Les clubs non cotisants et associations externes devront régler ces frais 15 jours avant la visite de la CDSR.

**Conséquence du non respect de cette décision : le représentant FFM de la CDSR informera la préfecture de son refus de se déplacer et donnera un avis réservé sur le dossier.**

### NATURA 2000 ET DEVELOPPEMENT DURABLE :

Le CDM64, en la personne de notre secrétaire, traite de plus en plus de dossiers d'évaluations d'études d'impacts Natura 2000, que ce soit pour les manifestations ou pour les homologations. Ces dossiers, bien souvent accompagnés aussi du traitement administratif des demandes d'autorisation ou d'homologation sont lourds et prennent énormément de temps bénévole. D'autre part, le matériel et les logiciels utilisés sont personnels. Nous souhaiterions que d'autres bénévoles soient motivés pour la seconder dans cette tâche et pouvoir investir dans le matériel nécessaire (micro-ordinateur) à cet usage. Les personnes intéressées pourront se mettre en contact avec notre secrétariat afin que nous mettions en place une formation à cet effet.

Nous rappelons que le CDM64 met à votre disposition du matériel à votre disposition : radios VHF, barnums, banderoles, verres réutilisables...

### CONCLUSION :

Le président remercie les membres du bureau qui le secondent et qui participent à la réalisation du projet associatif du comité départemental.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clos l'assemblée générale et invite les participants au verre de l'amitié.

Le Président  
D. WAREMBOURG



La Secrétaire  
C. VEYSSADE